

Lettre d'information publiée par le bureau de la diffusion numérique des collections – sous-direction des collections - du service des musées de France  
N° 33 – Juin 2018

## Versements du trimestre dans Joconde

Entre mars et mai 2018, 2.551 [nouvelles notices](#) ont été reversées et 1.769 notices mises à jour. Deux nouveaux musées participent : la maison du verre et du cristal à Meisenthal ainsi que le musée militaire et Erckmann-Chatrian à Phalsbourg.

## Nouvelle exposition virtuelle sur Joconde



[Les Romains à Strasbourg, au musée archéologique](#)

## Le catalogue des biens manquants sur Joconde

Comme l'indique la [note circulaire du 4 mai 2016](#), les biens constatés manquants à l'issue du récolement décennal des collections « doivent obligatoirement faire l'objet d'un signalement officiel par le versement, ou la mise à jour, de leur notice dans le "catalogue des biens volés et manquants" au sein du catalogue collectif des collections des musées de France – Joconde». Ce [Catalogue des biens manquants](#) est en ligne dans l'espace professionnel du portail Joconde. Il permet de rechercher les biens non retrouvés à l'issue du récolement et pouvant être revendiqués à tout moment s'ils réapparaissent. A ce jour, 1.774 notices de biens identifiables le constituent. Son contenu est régulièrement mis à jour par les [versements](#) des notices par les musées de France.

## Dates de la formation « Diffuser les collections d'un musée de France » à Lyon

Initialement programmée du 5 au 7 juin, cette formation est déplacée aux 16-17-18 octobre 2018, toujours au musée des beaux-arts de Lyon. Les [inscriptions](#) sont ouvertes jusqu'au 10 septembre.

## Campagne nationale d'actualisation des données sur les musées de France

La campagne d'actualisation nationale des données sur les musées de France est lancée. Le questionnaire a été envoyé sous forme électronique. Le délai de réponse est fixé au 28 septembre 2018. Merci par avance pour cette contribution à un outil professionnel de connaissance du réseau des musées et à la mise à jour des données publiques de [Muséofile](#).

En savoir plus : [natacha.villeroi@culture.gouv.fr](mailto:natacha.villeroi@culture.gouv.fr), bureau de la diffusion numérique des collections

## Règlement européen général de protection des données personnelles (RGPD)

Ce [règlement](#) s'applique depuis le 25 mai dernier. Un délégué à la protection des données vient d'être nommé au sein du ministère de la Culture. Il exercera une mission d'information, de conseil et de contrôle. Son expertise nous permettra à terme de mesurer l'impact de ce règlement pour les musées de France et de diffuser des préconisations concrètes. Affaire à suivre donc.

## Une extraction de Joconde librement réutilisable sur la plate-forme [data.culture.gouv.fr](https://data.culture.gouv.fr)

La mise en ligne des collections des musées de France, exposées ou en réserves, s'inscrit dans une tradition éducative et humaniste assumée par les musées depuis leur création à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Elle permet en outre aux musées d'assumer trois de leurs missions permanentes :

- rendre leurs collections accessibles au public le plus large ;
- concevoir et mettre en oeuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
- contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Le service des musées de France propose aux musées de participer à [Joconde](#), afin de constituer progressivement le catalogue collectif des collections des musées de France. Une mutualisation structurée ainsi qu'une diffusion nationale et internationale publique assurent donc une large visibilité à ces données issues de l'étude patiente, systématique et approfondie des collections par les personnels scientifiques des musées.

Favorisée depuis 1992 (minitel) et 1995 (passage sur Internet), la diffusion est un jalon essentiel. Le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) incite désormais à la plus large réutilisation possible des informations publiques, comme le précisait Bruno Ricard dans notre [dernier numéro](#). Ce droit de la réutilisation est inscrit dans le contexte de l'open data et est désormais associé à un principe de gratuité.

C'est pour accompagner ce mouvement de vaste ampleur que le service des musées de France, avec l'aide du département de l'innovation numérique et de la sous-direction des systèmes d'information du ministère de la culture, a mis en ligne le 3 avril 2018 une [extraction de Joconde sur data.culture.gouv.fr](#), plate-forme de données ouvertes du ministère de la Culture, librement réutilisable selon les termes de la [Licence Ouverte v2.0 \(Etalab\)](#).

Ce jeu de données correspond à 589.277 notices. Il sera mis à jour périodiquement.

Certaines informations peuvent être soumises à droits d'auteurs, tout comme les images en basse-définition qui les illustrent. C'est donc une [version succincte et textuelle](#) des notices qui constitue ce jeu de données. Les rubriques sont : Domaine, Dénomination, Titre, Auteur, Découverte, Epoque, Période de création, Matériaux-techniques, Dimensions, Lieu de conservation, Numéro de l'objet, Statut juridique, Source et date de la notice, Identifiant de la notice.

Des filtres dynamiques informent immédiatement sur le nombre de notices par Domaine, Dénomination, Période de création, Epoque, Matériaux-techniques et Lieu de conservation. Ils sont combinables et actifs lors de la recherche mais servent aussi à la [visualisation de données](#) sous forme de diagrammes variés.

Une [géolocalisation](#) des lieux de conservation des objets décrits par les notices est proposée.

Ces informations sont [exportables en plusieurs formats](#) : CSV, JSON, Excel, GeoJSON, ShapeFile et KML. Le jeu peut être utilisé via une [API](#) qui autorise la recherche et le téléchargement d'enregistrements par plusieurs critères.